

“DREYFUSARDS!”

Souvenirs de Mathieu Dreyfus
et autres inédits
présentés par Robert Gauthier



a COLLECTION
ARCHIVES

Extrait de la publication

Quels dreyfusards?

Trois quarts de siècle ont passé : l'affaire Dreyfus garde ses prestiges; elle fait partie — ô combien déformée parfois — du folklore international. L'erreur judiciaire a beau ne plus faire de doute, on s'évertue à en reconstituer les mécanismes. Certains des documents qui permettraient de résoudre l'énigme policière ayant à jamais disparu, les imaginations vont bon train et l'on demande à un « troisième homme » de fournir les clefs du mystère. Guère d'années sans qu'un nouvel ouvrage paraisse, à tout le moins un article de revue. Une nouvelle guerre mondiale a passé et le courant s'est à peine ralenti. Le libre accès à des dossiers jusqu'alors réservés l'a par instants renforcé.

En 1946, Jacques Kayser, bien placé pour en connaître, publie une sorte de Vulgate; en 1947, Mme Marguerite-Fernand Labori rassemble les notes manuscrites de son mari; en 1948, l'abbé Capéran s'efforce de montrer que les catholiques n'ont pas commis tous les péchés dont on s'est complu à les charger; en 1955, un demi-siècle après avoir été rédigé, le Journal de Maurice Paléologue est sorti d'une ombre propice aux « épurations ¹ »; en 1959, M. Maurice Baumont utilise les archives diplomatiques pour remonter « aux sources de l'affaire »; l'année suivante, M. Henri Giscard d'Estaing hasarde une explication qui ne convainc guère

1. Dans « L'avertissement » de l'éditeur il est écrit : « Le texte... ne correspond pas exactement à celui du Journal des années 1894-1899. Maurice Paléologue a remanié, épuré, élagué ses notes quotidiennes. »

les historiens et M. Patrice Boussel reconstitue un film à l'aide d'extraits de presse. En 1961, M. Marcel Thomas publie les résultats de dix années de minutieuses recherches et en 1962, M. Henri Guillemin applique son art du décapage aux antidreyfusards de l'état-major. Malgré de multiples erreurs de détail, le petit livre de M. Pierre Miquel demeure apprécié pour sa concision¹. Simultanément on réédite *J'accuse ou — présentées par M. François Mauriac — Cinq années de ma vie*²; des étrangers apportent leur interprétation des faits³; une nouvelle traduction est offerte des articles consacrés à l'Affaire par le fondateur du sionisme, Théodore Herzl⁴.

Les recherches d'érudition ne sont pas seules à redonner périodiquement vie à d'anciens souvenirs : il advient à l'histoire d'aujourd'hui de rejoindre brusquement celle du siècle dernier : plusieurs des thèmes de l'antisémi-

1. Jacques Kayser : *L'Affaire Dreyfus* (Gallimard 1946); Marguerite-Fernand Labori : *Labori, ses notes manuscrites, sa vie* (Attinger 1947); Abbé Louis Capéran : *L'Anticléricalisme et l'affaire Dreyfus 1897-1899*, avant-propos du cardinal Saliège (Toulouse. Imprimerie régionale 1948); Maurice Paléologue : *Journal de l'affaire Dreyfus, 1894-1899; l'Affaire Dreyfus et le quai d'Orsay* (Plon 1955); Maurice Baumont : *Aux sources de l'affaire; l'affaire Dreyfus d'après les archives diplomatiques* (Les Productions de Paris 1959); Henri Giscard d'Estaing : *D'Esterhazy à Dreyfus* (Plon 1960); Patrice Boussel : *L'Affaire Dreyfus et la presse* (Armand Colin, Coll. Kiosque 1960); Marcel Thomas : *L'Affaire sans Dreyfus* (Fayard 1961); Henri Guillemin : *L'Enigme Estherhazy* (Gallimard 1962); Pierre Miquel : *L'Affaire Dreyfus* (P.U.F. Coll. Que sais-je? 1^{re} édition 1959).

2. *J'accuse* reproduction en fac-similé et Alexandre Zévaès : *Le centenaire de « J'accuse » (13 janvier 1898-31 janvier 1948)* Fasquelle 1948. *Cinq années de ma vie* avec une préface de M. François Mauriac intitulée : *L'Affaire Dreyfus vue par un enfant* Fasquelle 1962. *La vérité en marche* (J.-J. Pauvert, Coll. Libertés, 1965).

3. Voir notamment Robert F. Byrnes : *Antisemitism in Modern France*; tome I : *The prologue to the Dreyfus affair* (New Brunswick, Rutgers University Press 1950) remarquablement informé et dont on regrettera que le tome II n'ait jamais paru; Nicholas Halasz : *Captain Dreyfus, the story of a mass hysteria* (New York, Simon and Schuster 1955); Guy Chapman : *The Dreyfus Case : a Reassessment* (Londres R. Hart Davis 1955); Siegfried Thalheimer : *Macht und Gerechtigkeit, ein Beitrag zur Geschichte des Falles Dreyfus* (München Ch. Beck'sche Verlagsbuchhandlung 1958).

4. Théodore Herzl : *L'Affaire Dreyfus*, reportages et réflexions traduits par Léon Vogel, extraits de la *Neue Freie Presse* 1894-1895 et de *Die Welt* (1897-1899) Paris, Fédération sioniste de France, 1958.

tisme hitlérien se trouvent déjà dans la presse française de 1894; lors de la guerre d'Algérie la « raison d'Etat » a été opposée à la sauvegarde des libertés individuelles et le « maintien de l'ordre » a servi de justification à maintes irrégularités judiciaires : refus de poursuites ou, au contraire, condamnations sommaires.

Le « frère admirable »

Ce nouveau livre ne se présente nullement comme une nouvelle histoire de l'Affaire. Il a été composé à partir et autour d'un manuscrit de Mathieu Dreyfus, frère aîné du capitaine, celui que, même après leur rupture, Fernand Labori continuait à appeler le « frère admirable » et dont Joseph Reinach nous a laissé le portrait en 1897, année à partir de laquelle ils se rencontrèrent quasi quotidiennement ¹.

De deux ans plus âgé que son frère, il lui ressemblait beaucoup, de taille plus élancée cependant, la figure plus virile, aux traits réguliers, l'œil vif et franc, avec quelque chose de militaire, si bien qu'à les voir l'un près de l'autre, le capitaine avait l'apparence d'un professeur et le filateur d'un officier. D'intelligence robuste et claire, avec plus de connaissance des hommes, le jugement délié, subtil, dès lors susceptible d'écarts, raisonnant tout et trop, l'esprit cultivé, pratique, il professait le même mépris que son frère pour toute déclamation, pour les effets scéniques, pour le « geste ». Il était ardemment patriote, s'était battu en duel avec un Allemand qui, devant lui, avait mal parlé de la France...

Tous les siens étaient encore abattus sous la catastrophe, courbés sous le destin qui semblait invincible,

1. L'expression « frère admirable » est de Reinach. Clemenceau parle du « noble Mathieu ». Zola écrit en juillet 1899 à Alfred Dreyfus : « Ce frère héroïque il a été le dévouement, la bravoure et la sagesse. C'est grâce à lui que, depuis dix-huit mois, nous criions votre innocence. »

qu'il se mit à l'œuvre, c'est-à-dire à chercher dans les ténèbres.

Joseph Reinach eut partiellement connaissance du texte de Mathieu lorsqu'il publia sa monumentale Histoire de l'affaire Dreyfus¹, mais il ne le cite qu'en référence et ne le déflore jamais. Le manuscrit était donc inédit.

Rédigés après la grâce du capitaine (1899) et, pour l'essentiel, avant la réhabilitation (1906), achevés en tout cas avant 1914, ces Souvenirs ne sont pas un Journal. Mathieu les a écrits avec un certain recul, faible cependant. Ce léger décalage leur donne leur coloration.

Mathieu a vécu l'affaire si intensément, son dévouement et son intelligence, son sens pratique servi par sa fortune, sa connaissance des hommes et son imagination romanesque se sont appliqués avec tant de persévérance à en débrouiller l'inferral écheveau et à briser la rassurante ignorance dont s'accommodait l'opinion, que sa passion éclate à chaque page. L'émotion s'exprime avec simplicité, la douleur avec sincérité, les conflits de conscience avec pénétration. Ce qui domine, dans les premières pages, c'est un sentiment de désolante impuissance devant une coalition de forces mystérieuses; l'indignation éclate lorsque sont connus les forfaits des conjurés.

Mathieu n'a pas publié ses Souvenirs de son vivant — il est mort en 1930 et il a donné toute liberté sur ce point à ses héritiers. Sans doute craignait-il de voir renaître des passions encore mal apaisées. Il ne dissimule rien des différends qui, dès 1899, dès le procès de Rennes, divisèrent des hommes jusqu'alors unis dans une lutte commune. Il ne cache pas non plus les démarches qu'il approuva ou suscita auprès de plusieurs officiels allemands : en 1897, celle d'un journaliste italien

1. *Histoire de l'affaire Dreyfus*, six volumes et un Index général publiés entre 1901 et 1908, par Joseph Reinach — Librairie Charpentier et Fasquelle.

auprès de l'ancien attaché militaire allemand à Paris, Schwartzkoppen, en 1898 celle d'un de ses amis alsaciens Sandoz et d'un administrateur du Siècle A. Massip auprès de von Bülow, secrétaire d'état aux affaires étrangères.

Cependant, Mathieu ne dit pas tout. D'abord parce que, ni au plus fort de l'Affaire ni même lorsqu'il rédigea ses Souvenirs, il ne savait tout et aussi peut-être parce qu'il a tu certaines initiatives qui, au moment où elles furent prises, auraient été utilisées contre lui. Il ne parle, ni pour la confirmer ni pour la démentir, d'une démarche que le service de renseignements lui fit grief d'avoir voulu effectuer dès 1894, par personne interposée, à l'ambassade d'Allemagne à Paris. Il n'évoque pas les lettres que, demeurés à Mulhouse, ses deux frères Léon et Jacques avaient, le 2 mars 1895, envoyées à Guillaume II pour en solliciter un témoignage affirmant l'innocence du capitaine¹. Il ne fait pas allusion à l'aide que ses amis ou lui apportèrent à des journaux dreyfusards — quelles que fussent leurs tendances idéologiques².

Nous avons donc « habillé » son manuscrit, c'est-à-dire relié les chapitres par des rappels historiques qui, nous l'espérons, les éclaireront.

Le texte que nous publions a été remis en 1961 par sa fille, Mme Ernest Mercier, au cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale. Deux exemplaires ont été déposés, l'un dactylographié, l'autre, plus complet, autographe avec, de l'un à l'autre, quelques corrections qui ne modifient jamais la pensée. Sans indiquer les variantes, car il ne s'agit nullement ici d'une édition savante, nous avons utilisé la version dactylographiée (revue par Mathieu) sauf lorsque le chapitre n'existe qu'en version autographe. Nous avons naturel-

1. On en trouvera le texte dans Baumont, *op. cit.* p. 124.

2. Inutile de dire que nous ne croyons nullement à la légende qu'ont essayé d'accréditer les antidreyfusards, l'existence d'un « syndicat », d'une « caisse internationale » dont « la clef principale » aurait été à Berlin ou d'une organisation occulte qui aurait subventionné des « commis-voyageurs en innocence ».

lement respecté le texte, sauf à supprimer, parfois, des mots ou des phrases de liaison qui ralentissaient inutilement le récit.

Une équipe de pointe

La publication intégrale du manuscrit n'eût présenté d'intérêt que pour les spécialistes; certains épisodes, aujourd'hui élucidés, ne méritent plus le développement que leur a donné un homme encore hésitant sur leurs causes et leurs répercussions. En revanche, nous n'avons pas voulu mutiler un document d'histoire et, en l'accompagnant d'autres textes dont les plus importants sont, eux aussi, inédits, nous l'avons maintenu à la place d'honneur qui lui revient.

Autour de la victime, Alfred, un petit groupe de « croyants », trois ans durant, mena seul la bataille : la famille à laquelle s'agrégèrent bientôt « un juif de la grande race » Bernard Lazare, un médecin féru d'hypnotisme, le docteur Gibert, quelques amis. D'autres au contraire, tel Scheurer-Kestner, si tourmentés qu'ils fussent, se tenaient volontairement à l'écart, de crainte d'influences qui eussent altéré leur jugement. C'est ce menu mais dur groupe de pression qu'évoquent d'abord les pages qui suivent. Sa formation par des voies parfois imprévues, les obstacles qu'il dut surmonter pour découvrir la vérité, les démarches qu'il entreprit et les moyens qu'il imagina pour la faire connaître, la façon dont il rallia les grandes voix qui transformèrent un malheur familial en drame national majeur; les divergences qui amenèrent la dislocation, les brouilles et finalement les anathèmes.

Une seconde préoccupation nous a toutefois guidés dans la confection de ce livre.

Dans Apologie pour notre passé¹, Daniel Halévy

1. D'abord publiée dans *Les Cahiers de la Quinzaine*; reprise dans *Luttes et problèmes*, Marcel Rivière 1911.

écrit : Les expressions générales de notre mouvement [*le mouvement dreyfusard*] se confondirent très vite avec les expressions traditionnelles de la Révolution française, du rationalisme humanitaire qui est aussi ancien que la pensée humaine : « le vrai détermine le juste » dit la maxime socratique; nous la suivions après vingt quatre siècles.

Daniel Halévy énumère ensuite les camarades qui s'offrirent et avec lesquels il se lia « bien fort » : Protestants irrités contre un symbole, juristes exigeants sur les formes, femmes pleurant sur le martyr¹, bons catholiques qu'effrayait leur audace, Juifs frémissants sur leur race, logiciens révoltés contre tant de paralogismes, sceptiques exaspérés contre tant de croyances, anticléricaux sentant l'odeur du prêtre, anarchistes l'odeur du soldat, hommes de goût honnête refusant leur concours à trop de malhonnêtetés.

Nous ne pouvons espérer, dans un si petit espace, présenter une telle galerie de dreyfusards; nous n'avons pas non plus eu l'ambition d'offrir cette analyse sociologique de l'Affaire que M. Peter a appelée de ses vœux² et qui reste à écrire. En revanche nous pensons que les textes retenus montreront la diversité des sentiments qui ont incité les dreyfusards à s'engager dans leurs dreyfusismes.

Raison et déraison

S'agissant de l'innocence ou de la culpabilité de Dreyfus, les faits venus à la connaissance des Français plus de trois ans après l'arrestation ne leur permet-

1. Deux éditions des *Lettres d'un innocent* furent publiées en 1898 par P. V. Stock.

2. En novembre 1961, dans un article des *Annales : économies, sociétés, civilisations*. M. Maurice Baumont, quant à lui, estime qu'une histoire de l'affaire Dreyfus « dans le détail » exigerait « une bonne vingtaine de volumes ».

Notons que M. Marcel Thomas prépare pour la collection « Archives » une étude sur les antidreyfusards.

taient pas encore de se prononcer. Dreyfusard notoire, Gabriel Monod l'écrit dans L'Aurore du 8 janvier 1898 : Personne, dans le public, n'a aujourd'hui les éléments d'un jugement définitif et motivé sur l'affaire Dreyfus. Monod en conclut que la révision s'impose.

Une première révision a lieu en 1898/1899, une seconde suit et s'étale sur trois ans (1903-1906). Les documents relatifs aux différentes instances judiciaires qui se succédèrent ainsi pendant sept ans — huit si l'on y ajoute le procès Zola — remplissent une vingtaine d'in-8°¹. Ils montrent que « l'Affaire » fut aussi une faillite de la raison. On s'achemine, certes, vers le dénouement mais à travers quels piétinements et quelles redites! Cours d'assises, conseils de guerre, Cour de cassation n'ont — théoriquement — qu'à discuter une question de fait — culpabilité ou innocence — mais quels magnifiques exemples de dérèglement des esprits!

D'un panneau à l'autre de cet immense diorama jauni, réapparaissent dans leurs mêmes postures les mêmes personnages. A chaque épisode, à l'exact moment prévu, d'anciennes connaissances sortent des coulisses pour faire leur numéro, accumuler les sophismes et les paralogismes, nier les faits avérés, préférer les interprétations tortueuses aux explications logiques. Les documents sur lesquels elles appuyaient leur conviction sont reconnus comme faux par ceux-là même qui les avaient fabriqués, les raisons qu'elles avaient alléguées pour affirmer la culpabilité de Dreyfus ont été reconnues vaines; Dreyfus n'en est pas moins coupable. Un nouveau réquisitoire a été substitué à l'ancien.

1. L'inventaire exact est difficile à dresser, car il y eut parfois des éditions parallèles ou des regroupements dans un même ouvrage de brochures antérieurement parues. Citons : L'acte d'accusation contre Dreyfus et l'affaire Esterhazy (1 vol. 1898); le procès de Zola (2 vol. 1898); la révision du procès Dreyfus devant la Cour de cassation (enquête, débats, rapport, réquisitoire, mémoire, plaidoirie etc. 4 vol. 1898 et 1899); le conseil de guerre de Rennes (3 vol. 1900); la révision du procès de Rennes : enquêtes, débats, mémoires, rapports, réquisitoire, documents annexes (8 vol. 1904-1909). Auxquels il faut ajouter notamment deux volumes pour l'affaire Picquart devant la Cour de cassation et un pour le procès Dautriche.

Les uns inconsciemment, d'autres en connaissance de cause étaient dreyfusards ou antidreyfusards pour des raisons où la raison n'avait rien à voir.

Les postulats

Un schéma classique présente ainsi les thèses et l'attitude des antidreyfusards : la suprématie inconditionnelle de l'intérêt national exige que, sous aucun prétexte, ne soit ébranlée la confiance dans l'armée et dans ses chefs; la mise en cause d'une institution aussi fondamentale risque au surplus d'atteindre de proche en proche toutes les institutions et d'affaiblir le pays; tolérer qu'un contrôle extérieur — celui des intellectuels, celui de professeurs, d'écrivains ou de journalistes sans responsabilité, celui de l'opinion — s'exerce sur les décisions prises par les autorités, c'est ouvrir la porte à la subversion. Il y va de la cohésion nationale. Et, comme ce postulat de la sauvegarde de l'ordre établi ne pouvait être avoué, il était fait appel aux forces profondes de l'être, aux sentiments élémentaires des foules : l'antisémitisme, le chauvinisme, l'antiparlementarisme. L'anti-intellectualisme, le refus de libre examen se dissimulaient derrière des apologies de l'action.

Dans l'ensemble le schéma est exact. Il implique un postulat et des nuances.

Le postulat, puisque la révision fut finalement décidée par le gouvernement et acceptée par le parlement, c'est qu'à un moment donné, l'équilibre des forces s'étant modifié, ce sont les thèses dreyfusiennes qui apparurent comme des éléments du maintien de l'ordre social. Les nuances sont évidentes : il y eut parmi les dreyfusards — notamment parmi les dreyfusards de la première heure — des gens eux aussi patriotes, eux aussi hostiles à la subversion. Simplement ils croyaient qu'il y avait une vérité — et non pas des vérités, les unes bonnes, les autres néfastes pour le pays. Ils ne

pensaient pas que l'honneur de l'armée fût suspendu à la négation d'une illégalité ou d'une iniquité; ils n'admettaient pas que l'on opposât la raison d'Etat aux droits individuels ni que la France pût continuer à vivre en état de péché mortel.

Avec le dreyfusisme familial, le dreyfusisme moral fut le plus pur. « La passion de la vérité, la passion de la justice, l'impatience du faux, l'intolérance du mensonge et de l'injustice occupaient toutes nos heures, obtenaient toutes nos forces » a écrit Péguy. D'autres dreyfusismes ne se manifestèrent qu'au moment où l'on découvrit l'utilisation politique ou idéologique qui pouvait en être faite. Tout au plus ces tard-venus pouvaient-ils invoquer comme excuse les tentatives — et les échecs — de leurs adversaires, monarchistes ou républicains plébiscitaires.

Quant au sentiment était-il le privilège ou le monopole des anti-dreyfusards? Pour les raisons que nous avons dites, certains dreyfusards — même parmi les plus cartésiens — prirent parti en vertu d'une sorte de prévention ou de présomptions difficiles à justifier. Nous verrons Mathieu mis sur la piste de l'illégalité par une voyante de médiocre intelligence. En revanche, l'Affaire ne sera pas terminée que des antidreyfusards — et non des moindres ni des moins obstinés — prétendront opposer aux amoureux des « nuées » un système cohérent basé sur la raison en même temps que sur l'histoire des quarante rois qui, en mille ans, firent la France.

L'affaire Dreyfus s'est aujourd'hui intégrée à la conscience nationale, et nullement comme une momie dans un placard. Elle apparaît à nos yeux, et plus encore peut-être à ceux de l'étranger, comme un moment de notre histoire. Nous nous pardonnons à nous-mêmes, on nous pardonne beaucoup à raison de ce qu'il y eut des dreyfusards. Mais quoi? L'Affaire fut-elle vraiment nationale? La lutte pour la vérité fut-elle l'objectif de la majorité du peuple français? Hérauts de la nation ou porte-

paroles de minorités agissantes, que penser de nos dreyfusards? Les souvenirs de Mathieu et ceux de quelques amis aideront à répondre à cette question ¹.

Le présent travail n'aurait pas été possible si Mme Ernest Mercier n'avait bien voulu nous accorder l'autorisation de publier le manuscrit légué par son père. Nous la prions de trouver ici l'expression de notre respectueuse gratitude.

Nos remerciements vont aussi à M. Marcel Thomas, conservateur en chef du cabinet des manuscrits à la Bibliothèque nationale, qui a facilité nos recherches et dont *L'Affaire sans Dreyfus* (1961) reste l'irremplaçable ouvrage de référence pour ce qui concerne l'énigme policière jusqu'au suicide d'Henry et à la « débâcle ».

Maître-assistante d'histoire à la Sorbonne, Mme Madeleine Rebérioux a été la première à signaler dans *Le Monde* du 25 juillet 1962, l'intérêt des *Souvenirs* de Mathieu; sa connaissance de l'histoire politique de la III^e République nous a été d'un précieux secours. Les encouragements que nous a prodigués Pierre Vidal-Naquet, chargé d'enseignement à la faculté des lettres de Lyon, devaient beaucoup à l'amitié.

1. Ce livre était déjà composé lorsqu'a été publié aux Nouvelles éditions latines par M^{me} Dardenne-Cavaignac, fille de Godefroy Cavaignac, « *Lumières sur l'affaire Dreyfus* », résumé d'un manuscrit en 9 volumes déposé à la Bibliothèque nationale. Utilisant les notes ou récits de Godefroy Cavaignac et de deux antidreyfusards notoires (le commandant Cuignet et le greffier en chef de la Cour de cassation, Louis Ménard) ce réquisitoire excède ce que pourrait excuser la piété filiale. Toutes les billevesées, contre-vérités, calomnies jadis produites contre le capitaine ou contre ses défenseurs, même les plus sincères et les plus désintéressés, y sont complaisamment reprises.

La machine infernale

L'arrestation

En 1894, Mathieu Dreyfus gère à Mulhouse avec ses deux frères, Jacques et Léon, une fort prospère filature familiale¹.

Le 31 octobre, il est appelé d'urgence à Paris. Il y apprend que son troisième frère, Alfred, ancien polytechnicien, ancien élève de l'Ecole de guerre, stagiaire à l'Etat-major de l'armée, est depuis quinze jours incarcéré à la prison militaire du Cherche-Midi, soumis au secret le plus rigoureux.

C'est un officier de l'Etat-major, le commandant du Paty de Clam, qui a, quinze jours plus tôt, informé Mme Alfred Dreyfus de l'arrestation du capitaine. Dès ses premiers mots le grotesque l'a disputé à l'odieux.

« Pensez au Masque de fer »

Le 15 octobre le commandant du Paty de Clam accompagné de M. Cochefert, chef de la Sûreté, s'était présenté chez elle et lui avait annoncé l'arrestation de son mari, sans lui en donner les motifs. Il lui défendait formellement de parler à qui que ce fût de son arrestation; cette défense s'étendait à la famille.

Il vint plusieurs fois et lorsque ma belle-sœur le questionnait, il répondait : « Pensez au Masque de fer. » Ou bien encore : « Votre mari est un lâche, un misé-

1. En 1872 leur père avait demandé pour lui et pour ses enfants mineurs le maintien de la nationalité française. Seul le fils aîné, Jacques, avait pris la nationalité allemande pour continuer, sans crainte d'expulsion, l'exploitation de l'entreprise familiale. En 1897, il demanda sa réintégration dans sa nationalité d'origine.

nable; si j'étais à la place de son gardien qui a répondu de lui sur sa tête, je me coucherais en travers de sa porte, j'épieraï son sommeil. »

Une autre fois il lui dit : « Imaginez, Madame, un cercle dans lequel je fais entrer un certain nombre d'officiers susceptibles d'avoir commis le crime; par voie d'éliminations successives, le cercle se rétrécit de plus en plus puis, finalement, il reste un seul nom, celui de votre mari, au centre du cercle. »

Ma belle-sœur avait été autorisée la veille seulement à m'envoyer la dépêche qui m'avait appelé à Paris...

... Espérant obtenir des explications un peu plus complètes en m'adressant directement à M. du Paty de Clam, je priai mon neveu Paul Dreyfus d'aller lui demander une entrevue pour moi, soit à mon domicile, soit à celui de mon frère.

Mon neveu revint tout bouleversé. M. du Paty lui avait raconté, spontanément, que le capitaine Dreyfus était un homme à deux faces, un monstre menant une vie double : une vie normale, régulière, avec sa femme, l'autre cachée, mystérieuse, avec des femmes de mauvaise vie. Et il tint à ce jeune homme de dix-huit ans, cet extraordinaire discours :

« Cette existence en partie double est une indignité; je ne comprends pas les hommes mariés qui trahissent leur femme, qui leur sont infidèles. Ainsi, moi, j'ai perdu ma femme et, jusqu'au jour où je me suis remarié, je n'ai plus eu de relations avec aucune autre femme. Votre oncle est un misérable. Vous ne pourriez croire par quelles angoisses j'ai passé. Pendant deux jours et deux nuits je me suis mis en face de moi-même, j'ai regardé au fond de ma conscience, j'ai recherché où était mon devoir.

« Voici les portraits de mes ancêtres... »

Et il se tourna vers les portraits d'hommes qui garnissaient le salon, les nomma en racontant leur vie.

« Je me suis rappelé leurs vertus, je me suis inspiré de leur exemple. Celui-ci c'est mon grand-père qui fut premier président à Bordeaux. Il descendit de son

siège pour défendre deux innocents¹. Devant eux j'affirme que j'ai tout pesé, que j'ai cherché la vérité. Votre oncle est coupable. »

C'est par une ridicule scène de portraits (il y reviendra quelques jours plus tard devant Mathieu) que du Paty de Clam entrain dans l'histoire. Depuis plusieurs jours déjà, il était entré dans l'Affaire. Dès que des soupçons de trahison s'étaient portés sur Dreyfus, il avait été nommé officier de police judiciaire et, après quelques heures d'hésitations, il s'était rallié à l'opinion qui prévalait à l'Etat-Major : les charges contre le capitaine étaient suffisantes pour justifier l'ouverture d'une information.

Mais quelles répliques l'allusion au vertueux ancêtre n'aurait-elle pas permises aux Dreyfus, s'ils y avaient été préparés! Magistrat de la III^e République, le premier Président à mortier du Parlement de Bordeaux eût sans aucun doute milité dans les rangs des dreyfusards.

Du Paty, l'ancêtre

L'Affaire des « trois hommes condamnés à la roue » fit grand bruit au XVIII^e siècle et nul n'ignorait la généreuse ardeur avec laquelle Charles Marguerite Jean Baptiste Mercier du Paty de Clam avait pris la défense de trois malheureux dont l'innocence fut heureusement reconnue avant qu'ils n'aient été exécutés.

Dans le Mémoire justificatif² qu'il produisit en 1785 devant le Conseil du Roi, il fait allusion à « l'absurde et monstrueuse calomnie » qui, pendant trois ans, a traîné de prisons en prisons et jusqu'à la roue, trois hommes « paisibles et sans reproches » puis il ajoute :

Quoi! je peux être condamné, non pas parce que je serai convaincu, mais parce qu'il peut être utile à l'intérêt de la société que je sois condamné. Ah! quel mons-

1. Le « Premier président » était l'arrière-grand-père du commandant. Il défendit trois innocents et non deux.

2. Imprimé à Paris par Philippe Denys Pierres, 1786.

tre que la société. Ah! que deviennent donc ces maximes tutélaires de l'innocence et de l'humanité, écrites par la nature dans tous les cœurs, par la raison dans tant de livres, par la politique dans tant de lois, publiées, professées, invoquées dans tous les siècles et par toute la terre : nul ne doit être condamné et puni que sur des preuves : les preuves doivent être plus claires que le jour : il vaut mieux que mille coupables échappent, que si un seul innocent succombait.

Du Paty — l'ancêtre — fut accusé d'irrévérence envers les magistrats. Le 11 août 1786, un arrêt du Parlement de Paris ordonnait que son Mémoire fût lacéré et brûlé par la main du bourreau. Comme le sera en 1898 Louis Leblois, avocat de Picquart, le défenseur des accusés, Le Grand de Lalen, fut suspendu par ses confrères...

L'analogie avec l'affaire Dreyfus pourrait être poussée plus loin. Des vices de procédure et des faux ayant été découverts, les officiers de la Prévôté de Troyes, premiers responsables de l'incarcération, furent menacés de « prise à partie ». Ayant lui aussi violé la loi, le général Mercier sera, lui aussi, menacé de poursuites et n'en sera sauvé que par une providentielle amnistie.

Comme l'histoire se prête à de curieuses rencontres, notons encore qu'en 1787 l'ancien Président du Parlement de Bordeaux fit imprimer une Justification de sept hommes condamnés par le Parlement de Metz en 1769 sur les seules dépositions de Juifs-plaignants, les quatre premiers à la question préalable et à la mort, et les trois autres à la question préparatoire et aux galères perpétuelles.

Cette fois-là, Mercier du Paty ne livrait combat que pour des ombres. Six des sept hommes qu'il voulait réhabiliter étaient morts, les uns de la main du bourreau, les autres aux galères; le dernier s'était évadé et errait on ne savait où¹.

1. Mercier du Paty est également l'auteur de *Lettres sur l'Italie* qui connurent un durable succès puisqu'en un demi-siècle (1785-

Un avocat se récuse
un autre devient
un ami

Mathieu et les siens vont infléchir l'histoire du XIX^e siècle; ils n'ont pas le loisir d'aller étudier celle du XVIII^e.

Je me préoccupai immédiatement du choix d'un avocat. L'on nous conseilla M. Waldeck-Rousseau, Je me rendis à son domicile accompagné de M. Lévy-Brühl, professeur de philosophie au lycée Louis-le-Grand, cousin par alliance de mon frère.

M. Waldeck-Rousseau demanda à réfléchir et, quelques jours plus tard, il nous prévint qu'à son grand regret, étant donnée sa situation politique, il ne pouvait assumer la défense de mon frère mais qu'il nous aiderait de ses conseils. Il nous recommanda chaudement son ami M^e Demange. Nous nous rendîmes chez ce dernier. Je lui racontai la vie de mon frère, ma conviction absolue de son innocence et je lui demandai s'il voulait accepter sa défense.

M. Demange réfléchit durant quelques minutes puis, il me dit :

« J'accepte avec les réserves suivantes : je serai le premier juge de votre frère, si je trouve dans le dossier une charge quelconque qui puisse me faire douter de son innocence je refuserai de le défendre. Ce que je vous propose est extrêmement grave. Le jour où le public apprendrait que j'ai renoncé à défendre votre frère, il en conclurait qu'il est coupable et il serait irrémédiablement perdu. Réfléchissez avant d'accepter. Ma conscience ne me permet pas d'agir autrement.

— J'accepte vos conditions, dis-je.

— Lorsqu'il me sera permis, reprit M. Demange, de voir votre frère, je lui poserai les mêmes conditions.

— C'est entendu », dis-je encore.

1835) on en compte près d'une vingtaine d'éditions ou réimpressions. Sans parler d'une traduction en anglais et d'une édition « revue et purgée avec soin à l'usage des maisons d'éducation ».

Ce capitaine paria,
privé des honneurs
militaires, comment
est-il devenu le
symbole d'une République
de justice et de vérité?
Cinq ans d'un combat
douteux — Voici l'âme
de la réhabilitation,
le « frère admirable »
et le premier
groupe de pression :
de l'affaire de famille
à l'Affaire d'État.



a ARCHIVES
GALLIMARD
JULLIARD

*Collection d'inédits
au format de poche.*



Extrait de la publication